



AGROLAB LUFA Dr.-Hell-Str. 6, 24107 Kiel

Commune d'Ecaussinnes
Grand Place 3
7190 Ecaussinnes
BELGIEN

Date 12.12.2023
N° Client 10091237

RAPPORT D'ANALYSES

Cde **3345203** Article 879/12448.2023 - N°engagement : 23002982 - Bon de commande : 23001092
 N° échant. **189312**
 Date de validation **01.12.2023**
 Prélèvement **22.11.2023**
 Prélèvement par: **Client**
 Spécification des échantillons **Point 1 - rue de Nivelles**
Lieu de prélèvement : rue de Nivelles

Les activités rapportées dans ce document sont accréditées selon DIN EN ISO/IEC 17025:2018. Seules les activités non accréditées sont identifiées par le symbole « * ».

	Unité	Résultat	Incert. Résultat	Substance	Limite Quant.	Méthode
Substances perfluoroalkylées (PFAS)						
Acide perfluorohexanesulfonique (PFHxS)	µg/kg	<0,10		EB	0,1	MP-03285-DE : 2023-10
Acide perfluorononanoïque (PFNA)	µg/kg	<0,10		EB	0,1	MP-03285-DE : 2023-10
Acide perfluorooctanesulfonique (PFOS)	µg/kg	1,00	+/- 50 %	EB	0,1	MP-03285-DE : 2023-10
Acide perfluorooctanoïque (PFOA)	µg/kg	<0,10		EB	0,1	MP-03285-DE : 2023-10
Somme Règl. (EU) 2023/915	µg/kg	1,00 ^{x)}		EB		Détermination par calcul
Substances perfluoroalkylées						

x) Les résultats ne tiennent pas compte des teneurs en dessous des seuils de quantification.

Explication: dans la colonne de résultats "<" signifie inférieur à la limite de quantification; n.d. signifie non déterminé.

Le calcul de l'incertitude de mesure analytique combinée et élargie mentionné dans le présent rapport est basé sur le GUM (Guide pour l'expression de l'incertitude de mesure, BIPM, CEI, FICC, ISO, UICPA, UIPPA et OIML, 2008) et Nordtest Report (Manuel pour le calcul de l'incertitude de mesure dans les laboratoires d'analyse de l'environnement (TR 537 (ed. 4) 2017). Le facteur d'élargissement utilisé est 2 pour un niveau de probabilité de 95% (intervalle de confiance).

Explication: EB=Echantillon brut, MS=Matière sèche

La date d'échantillonnage est une information client.

Début des analyses: 01.12.2023

Fin des analyses: 05.12.2023

Les résultats portent exclusivement sur les échantillons analysés. Si le laboratoire n'est pas responsable de l'échantillonnage, les résultats correspondent à l'échantillon tel qu'il a été reçu. Le laboratoire n'est pas responsable des informations fournies par le client. Les informations du client, le cas échéant, présentées dans le présent rapport d'essai ne sont pas soumises à l'accréditation du laboratoire et peuvent affecter la validité des résultats d'essai. La reproduction d'extraits de ce rapport sans notre autorisation écrite n'est pas autorisée. Les résultats de ce rapport d'essai sont présentés sous une forme simplifiée au sens de la DIN EN ISO/IEC 17025:2018, paragraphe 7.8.1.3, conformément à l'accord convenu avec vous par écrit dans la confirmation de commande.

Dans l'évaluation de la conformité, l'approche économique est utilisée comme règle de décision (une non-conformité existe si le résultat de la mesure incluant l'incertitude de mesure est supérieure à la spécification ou à la norme), sauf indication contraire dans les bases légales ou normatives correspondantes.



AGROLAB LUFA Dr.-Hell-Str. 6, 24107 Kiel

Commune d'Ecaussinnes
Grand Place 3
7190 Ecaussinnes
BELGIEN

Date 12.12.2023
N° Client 10091237

RAPPORT D'ANALYSES

Cde **3345203** Article 879/12448.2023 - N°engagement : 23002982 - Bon de commande : 23001092
N° échant. **189315**
Date de validation **01.12.2023**
Prélèvement **22.11.2023**
Prélèvement par: **Client**
Spécification des échantillons **Point 2 - rue de l'Avedelle**
Lieu de prélèvement : rue de l'Avedelle

	Unité	Résultat	Incert. Résultat	Substance	Limite Quant.	Méthode
Substances perfluoroalkylées (PFAS)						
Acide perfluorohexanesulfonique (PFHxS)	µg/kg	<0,10		EB	0,1	MP-03285-DE : 2023-10
Acide perfluorononanoïque (PFNA)	µg/kg	<0,10		EB	0,1	MP-03285-DE : 2023-10
Acide perfluorooctanesulfonique (PFOS)	µg/kg	0,60	+/- 50 %	EB	0,1	MP-03285-DE : 2023-10
Acide perfluorooctanoïque (PFOA)	µg/kg	<0,10		EB	0,1	MP-03285-DE : 2023-10
Somme Règl. (EU) 2023/915	µg/kg	0,60 x)		EB		Détermination par calcul
Substances perfluoroalkylées						

x) Les résultats ne tiennent pas compte des teneurs en dessous des seuils de quantification.

Explication: dans la colonne de résultats "<" signifie inférieur à la limite de quantification; n.d. signifie non déterminé.

Le calcul de l'incertitude de mesure analytique combinée et élargie mentionné dans le présent rapport est basé sur le GUM (Guide pour l'expression de l'incertitude de mesure, BIPM, CEI, FICC, ISO, UICPA, UIPPA et OIML, 2008) et Nordtest Report (Manuel pour le calcul de l'incertitude de mesure dans les laboratoires d'analyse de l'environnement (TR 537 (ed. 4) 2017). Le facteur d'élargissement utilisé est 2 pour un niveau de probabilité de 95% (intervalle de confiance).

Explication: EB=Echantillon brut, MS=Matière sèche

La date d'échantillonnage est une information client.

Début des analyses: 01.12.2023

Fin des analyses: 05.12.2023

Les résultats portent exclusivement sur les échantillons analysés. Si le laboratoire n'est pas responsable de l'échantillonnage, les résultats correspondent à l'échantillon tel qu'il a été reçu. Le laboratoire n'est pas responsable des informations fournies par le client. Les informations du client, le cas échéant, présentées dans le présent rapport d'essai ne sont pas soumises à l'accréditation du laboratoire et peuvent affecter la validité des résultats d'essai. La reproduction d'extraits de ce rapport sans notre autorisation écrite n'est pas autorisée. Les résultats de ce rapport d'essai sont présentés sous une forme simplifiée au sens de la DIN EN ISO/IEC 17025:2018, paragraphe 7.8.1.3, conformément à l'accord convenu avec vous par écrit dans la confirmation de commande.

Dans l'évaluation de la conformité, l'approche économique est utilisée comme règle de décision (une non-conformité existe si le résultat de la mesure incluant l'incertitude de mesure est supérieure à la spécification ou à la norme), sauf indication contraire dans les bases légales ou normatives correspondantes.



AGROLAB LUFA Dr.-Hell-Str. 6, 24107 Kiel

Commune d'Ecaussinnes
Grand Place 3
7190 Ecaussinnes
BELGIEN

Date 12.12.2023
N° Client 10091237

RAPPORT D'ANALYSES

Cde **3345203 Article 879/12448.2023 - N°engagement : 23002982 - Bon de commande : 23001092**
 N° échant. **189316**
 Date de validation **01.12.2023**
 Prélèvement **22.11.2023**
 Prélèvement par: **Client**
 Spécification des échantillons **Point 3 - rue de Familleureux**
Lieu de prélèvement : rue de Familleureux

	Unité	Résultat	Incert. Résultat	Substance	Limite Quant.	Méthode
Substances perfluoroalkylées (PFAS)						
Acide perfluorohexanesulfonique (PFHxS)	µg/kg	0,12	+/- 50 %	EB	0,1	MP-03285-DE : 2023-10
Acide perfluorononanoïque (PFNA)	µg/kg	0,14	+/- 50 %	EB	0,1	MP-03285-DE : 2023-10
Acide perfluorooctanesulfonique (PFOS)	µg/kg	1,85	+/- 50 %	EB	0,1	MP-03285-DE : 2023-10
Acide perfluorooctanoïque (PFOA)	µg/kg	0,18	+/- 50 %	EB	0,1	MP-03285-DE : 2023-10
Somme Règl. (EU) 2023/915	µg/kg	2,29		EB		Détermination par calcul
Substances perfluoroalkylées						

Le calcul de l'incertitude de mesure analytique combinée et élargie mentionné dans le présent rapport est basé sur le GUM (Guide pour l'expression de l'incertitude de mesure, BIPM, CEI, FICC, ISO, UICPA, UIPPA et OIML, 2008) et Nordtest Report (Manuel pour le calcul de l'incertitude de mesure dans les laboratoires d'analyse de l'environnement (TR 537 (ed. 4) 2017). Le facteur d'élargissement utilisé est 2 pour un niveau de probabilité de 95% (intervalle de confiance).

Explication: EB=Echantillon brut, MS=Matière sèche

La date d'échantillonnage est une information client.

Début des analyses: 01.12.2023

Fin des analyses: 12.12.2023 (Temps d'analyse rallongé pour réalisation d'analyse(s) complémentaire(s) et/ou contrôle de vérification des résultats)

Les résultats portent exclusivement sur les échantillons analysés. Si le laboratoire n'est pas responsable de l'échantillonnage, les résultats correspondent à l'échantillon tel qu'il a été reçu. Le laboratoire n'est pas responsable des informations fournies par le client. Les informations du client, le cas échéant, présentées dans le présent rapport d'essai ne sont pas soumises à l'accréditation du laboratoire et peuvent affecter la validité des résultats d'essai. La reproduction d'extraits de ce rapport sans notre autorisation écrite n'est pas autorisée. Les résultats de ce rapport d'essai sont présentés sous une forme simplifiée au sens de la DIN EN ISO/IEC 17025:2018, paragraphe 7.8.1.3, conformément à l'accord convenu avec vous par écrit dans la confirmation de commande.

Dans l'évaluation de la conformité, l'approche économique est utilisée comme règle de décision (une non-conformité existe si le résultat de la mesure incluant l'incertitude de mesure est supérieure à la spécification ou à la norme), sauf indication contraire dans les bases légales ou normatives correspondantes.

Les activités rapportées dans ce document sont accréditées selon DIN EN ISO/IEC 17025:2018. Seules les activités non accréditées sont identifiées par le symbole **).





AGROLAB LUFA Dr.-Hell-Str. 6, 24107 Kiel

Commune d'Ecaussinnes
Grand Place 3
7190 Ecaussinnes
BELGIEN

Date 12.12.2023
N° Client 10091237

RAPPORT D'ANALYSES

Cde **3345203** Article 879/12448.2023 - N°engagement : 23002982 - Bon de commande : 23001092
 N° échant. **189317**
 Date de validation **01.12.2023**
 Prélèvement **22.11.2023**
 Prélèvement par: **Client**
 Spécification des échantillons **Point 4 - rue de Bouleng**
Lieu de prélèvement : rue de Bouleng

	Unité	Résultat	Incert. Résultat	Substance	Limite Quant.	Méthode
Substances perfluoroalkylées (PFAS)						
Acide perfluorohexanesulfonique (PFHxS)	µg/kg	0,52	+/- 50 %	EB	0,1	MP-03285-DE : 2023-10
Acide perfluorononanoïque (PFNA)	µg/kg	0,23	+/- 50 %	EB	0,1	MP-03285-DE : 2023-10
Acide perfluorooctanesulfonique (PFOS)	µg/kg	9,27	+/- 50 %	EB	0,1	MP-03285-DE : 2023-10
Acide perfluorooctanoïque (PFOA)	µg/kg	0,19	+/- 50 %	EB	0,1	MP-03285-DE : 2023-10
Somme Règl. (EU) 2023/915	µg/kg	10,2		EB		Détermination par calcul
Substances perfluoroalkylées						

Le calcul de l'incertitude de mesure analytique combinée et élargie mentionné dans le présent rapport est basé sur le GUM (Guide pour l'expression de l'incertitude de mesure, BIPM, CEI, FICC, ISO, UICPA, UIPPA et OIML, 2008) et Nordtest Report (Manuel pour le calcul de l'incertitude de mesure dans les laboratoires d'analyse de l'environnement (TR 537 (ed. 4) 2017). Le facteur d'élargissement utilisé est 2 pour un niveau de probabilité de 95% (intervalle de confiance).

Explication: EB=Echantillon brut, MS=Matière sèche

La date d'échantillonnage est une information client.

Début des analyses: 01.12.2023

Fin des analyses: 12.12.2023 (Temps d'analyse rallongé pour réalisation d'analyse(s) complémentaire(s) et/ou contrôle de vérification des résultats)

Les résultats portent exclusivement sur les échantillons analysés. Si le laboratoire n'est pas responsable de l'échantillonnage, les résultats correspondent à l'échantillon tel qu'il a été reçu. Le laboratoire n'est pas responsable des informations fournies par le client. Les informations du client, le cas échéant, présentées dans le présent rapport d'essai ne sont pas soumises à l'accréditation du laboratoire et peuvent affecter la validité des résultats d'essai. La reproduction d'extraits de ce rapport sans notre autorisation écrite n'est pas autorisée. Les résultats de ce rapport d'essai sont présentés sous une forme simplifiée au sens de la DIN EN ISO/IEC 17025:2018, paragraphe 7.8.1.3, conformément à l'accord convenu avec vous par écrit dans la confirmation de commande.

Dans l'évaluation de la conformité, l'approche économique est utilisée comme règle de décision (une non-conformité existe si le résultat de la mesure incluant l'incertitude de mesure est supérieure à la spécification ou à la norme), sauf indication contraire dans les bases légales ou normatives correspondantes.

Les activités rapportées dans ce document sont accréditées selon DIN EN ISO/IEC 17025:2018. Seules les activités non accréditées sont identifiées par le symbole " * ".





AGROLAB LUFA Dr.-Hell-Str. 6, 24107 Kiel

Commune d'Ecaussinnes
Grand Place 3
7190 Ecaussinnes
BELGIEN

Date 12.12.2023
N° Client 10091237

RAPPORT D'ANALYSES

Cde **3345203** Article 879/12448.2023 - N°engagement : 23002982 - Bon de commande : 23001092
 N° échant. **189318**
 Date de validation **01.12.2023**
 Prélèvement **22.11.2023**
 Prélèvement par: **Client (**
 Spécification des échantillons **Point 5 - rue de Courrière-lez-Villes**
Lieu de prélèvement : rue de Courrière-lez-Villes

	Unité	Résultat	Incert. Résultat	Substance	Limite Quant.	Méthode
Substances perfluoroalkylées (PFAS)						
Acide perfluorohexanesulfonique (PFHxS)	µg/kg	<0,10		EB	0,1	MP-03285-DE : 2023-10
Acide perfluorononanoïque (PFNA)	µg/kg	<0,10		EB	0,1	MP-03285-DE : 2023-10
Acide perfluorooctanesulfonique (PFOS)	µg/kg	0,39	+/- 50 %	EB	0,1	MP-03285-DE : 2023-10
Acide perfluorooctanoïque (PFOA)	µg/kg	<0,10		EB	0,1	MP-03285-DE : 2023-10
Somme Règl. (EU) 2023/915	µg/kg	0,39 x)		EB		Détermination par calcul
Substances perfluoroalkylées						

x) Les résultats ne tiennent pas compte des teneurs en dessous des seuils de quantification.

Explication: dans la colonne de résultats "<" signifie inférieur à la limite de quantification; n.d. signifie non déterminé.

Le calcul de l'incertitude de mesure analytique combinée et élargie mentionné dans le présent rapport est basé sur le GUM (Guide pour l'expression de l'incertitude de mesure, BIPM, CEI, FICC, ISO, UICPA, UIPPA et OIML, 2008) et Nordtest Report (Manuel pour le calcul de l'incertitude de mesure dans les laboratoires d'analyse de l'environnement (TR 537 (ed. 4) 2017). Le facteur d'élargissement utilisé est 2 pour un niveau de probabilité de 95% (intervalle de confiance).

Explication: EB=Echantillon brut, MS=Matière sèche

La date d'échantillonnage est une information client.

Début des analyses: 01.12.2023

Fin des analyses: 05.12.2023

Les résultats portent exclusivement sur les échantillons analysés. Si le laboratoire n'est pas responsable de l'échantillonnage, les résultats correspondent à l'échantillon tel qu'il a été reçu. Le laboratoire n'est pas responsable des informations fournies par le client. Les informations du client, le cas échéant, présentées dans le présent rapport d'essai ne sont pas soumises à l'accréditation du laboratoire et peuvent affecter la validité des résultats d'essai. La reproduction d'extraits de ce rapport sans notre autorisation écrite n'est pas autorisée. Les résultats de ce rapport d'essai sont présentés sous une forme simplifiée au sens de la DIN EN ISO/IEC 17025:2018, paragraphe 7.8.1.3, conformément à l'accord convenu avec vous par écrit dans la confirmation de commande.

Dans l'évaluation de la conformité, l'approche économique est utilisée comme règle de décision (une non-conformité existe si le résultat de la mesure incluant l'incertitude de mesure est supérieure à la spécification ou à la norme), sauf indication contraire dans les bases légales ou normatives correspondantes.





AGROLAB LUFA Dr.-Hell-Str. 6, 24107 Kiel

Commune d'Ecaussinnes
Grand Place 3
7190 Ecaussinnes
BELGIEN

Date 12.12.2023
N° Client 10091237

RAPPORT D'ANALYSES

Cde **3345203** Article 879/12448.2023 - N°engagement : 23002982 - Bon de commande : 23001092
N° échant. **189319**
Date de validation **01.12.2023**
Prélèvement **22.11.2023**
Prélèvement par: **Client**
Spécification des échantillons **Point 6 - rue des Bas Rouges**
Lieu de prélèvement : rue des Bas Rouges

	Unité	Résultat	Incert. Résultat	Substance	Limite Quant.	Méthode
Substances perfluoroalkylées (PFAS)						
Acide perfluorohexanesulfonique (PFHxS)	µg/kg	<0,10		EB	0,1	MP-03285-DE : 2023-10
Acide perfluorononanoïque (PFNA)	µg/kg	<0,10		EB	0,1	MP-03285-DE : 2023-10
Acide perfluorooctanesulfonique (PFOS)	µg/kg	1,80	+/- 50 %	EB	0,1	MP-03285-DE : 2023-10
Acide perfluorooctanoïque (PFOA)	µg/kg	0,12	+/- 50 %	EB	0,1	MP-03285-DE : 2023-10
Somme Règl. (EU) 2023/915	µg/kg	1,92 x)		EB		Détermination par calcul
Substances perfluoroalkylées						

x) Les résultats ne tiennent pas compte des teneurs en dessous des seuils de quantification.

Explication: dans la colonne de résultats "<" signifie inférieur à la limite de quantification; n.d. signifie non déterminé.

Le calcul de l'incertitude de mesure analytique combinée et élargie mentionné dans le présent rapport est basé sur le GUM (Guide pour l'expression de l'incertitude de mesure, BIPM, CEI, FICC, ISO, UICPA, UIPPA et OIML, 2008) et Nordtest Report (Manuel pour le calcul de l'incertitude de mesure dans les laboratoires d'analyse de l'environnement (TR 537 (ed. 4) 2017). Le facteur d'élargissement utilisé est 2 pour un niveau de probabilité de 95% (intervalle de confiance).

Explication: EB=Echantillon brut, MS=Matière sèche

La date d'échantillonnage est une information client.

Début des analyses: 01.12.2023

Fin des analyses: 12.12.2023 (Temps d'analyse rallongé pour réalisation d'analyse(s) complémentaire(s) et/ou contrôle de vérification des résultats)

Les résultats portent exclusivement sur les échantillons analysés. Si le laboratoire n'est pas responsable de l'échantillonnage, les résultats correspondent à l'échantillon tel qu'il a été reçu. Le laboratoire n'est pas responsable des informations fournies par le client. Les informations du client, le cas échéant, présentées dans le présent rapport d'essai ne sont pas soumises à l'accréditation du laboratoire et peuvent affecter la validité des résultats d'essai. La reproduction d'extraits de ce rapport sans notre autorisation écrite n'est pas autorisée. Les résultats de ce rapport d'essai sont présentés sous une forme simplifiée au sens de la DIN EN ISO/IEC 17025:2018, paragraphe 7.8.1.3, conformément à l'accord convenu avec vous par écrit dans la confirmation de commande.

Dans l'évaluation de la conformité, l'approche économique est utilisée comme règle de décision (une non-conformité existe si le résultat de la mesure incluant l'incertitude de mesure est supérieure à la spécification ou à la norme), sauf indication contraire dans les bases légales ou normatives correspondantes.



AGROLAB LUFA Dr.-Hell-Str. 6, 24107 Kiel

Commune d'Ecaussinnes
Grand Place 3
7190 Ecaussinnes
BELGIEN

Date 12.12.2023
N° Client 10091237

RAPPORT D'ANALYSES

Cde **3345203** Article 879/12448.2023 - N°engagement : 23002982 - Bon de commande : 23001092
 N° échant. **189320**
 Date de validation **01.12.2023**
 Prélèvement **22.11.2023**
 Prélèvement par: **Client**
 Spécification des échantillons **Point 7 - rue de la Banière**
Lieu de prélèvement : rue de la Banière

	Unité	Résultat	Incert. Résultat	Substance	Limite Quant.	Méthode
Substances perfluoroalkylées (PFAS)						
Acide perfluorohexanesulfonique (PFHxS)	µg/kg	0,13	+/- 50 %	EB	0,1	MP-03285-DE : 2023-10
Acide perfluorononanoïque (PFNA)	µg/kg	0,28	+/- 50 %	EB	0,1	MP-03285-DE : 2023-10
Acide perfluorooctanesulfonique (PFOS)	µg/kg	7,60	+/- 50 %	EB	0,1	MP-03285-DE : 2023-10
Acide perfluorooctanoïque (PFOA)	µg/kg	<0,10		EB	0,1	MP-03285-DE : 2023-10
Somme Règl. (EU) 2023/915	µg/kg	8,01 ^{x)}		EB		Détermination par calcul
Substances perfluoroalkylées						

x) Les résultats ne tiennent pas compte des teneurs en dessous des seuils de quantification.

Explication: dans la colonne de résultats "<" signifie inférieur à la limite de quantification; n.d. signifie non déterminé.

Le calcul de l'incertitude de mesure analytique combinée et élargie mentionné dans le présent rapport est basé sur le GUM (Guide pour l'expression de l'incertitude de mesure, BIPM, CEI, FICC, ISO, UICPA, UIPPA et OIML, 2008) et Nordtest Report (Manuel pour le calcul de l'incertitude de mesure dans les laboratoires d'analyse de l'environnement (TR 537 (ed. 4) 2017). Le facteur d'élargissement utilisé est 2 pour un niveau de probabilité de 95% (intervalle de confiance).

Explication: EB=Echantillon brut, MS=Matière sèche

La date d'échantillonnage est une information client.

Début des analyses: 01.12.2023

Fin des analyses: 12.12.2023 (Temps d'analyse rallongé pour réalisation d'analyse(s) complémentaire(s) et/ou contrôle de vérification des résultats)

Les résultats portent exclusivement sur les échantillons analysés. Si le laboratoire n'est pas responsable de l'échantillonnage, les résultats correspondent à l'échantillon tel qu'il a été reçu. Le laboratoire n'est pas responsable des informations fournies par le client. Les informations du client, le cas échéant, présentées dans le présent rapport d'essai ne sont pas soumises à l'accréditation du laboratoire et peuvent affecter la validité des résultats d'essai. La reproduction d'extraits de ce rapport sans notre autorisation écrite n'est pas autorisée. Les résultats de ce rapport d'essai sont présentés sous une forme simplifiée au sens de la DIN EN ISO/IEC 17025:2018, paragraphe 7.8.1.3, conformément à l'accord convenu avec vous par écrit dans la confirmation de commande.

Dans l'évaluation de la conformité, l'approche économique est utilisée comme règle de décision (une non-conformité existe si le résultat de la mesure incluant l'incertitude de mesure est supérieure à la spécification ou à la norme), sauf indication contraire dans les bases légales ou normatives correspondantes.